

Conseil des ministres de l'Éducation (Canada)

Programme d'indicateurs du rendement scolaire (PIRS)

Évaluation en Écriture III

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Renseignements généraux sur le PIRS

- Qu'est-ce que le PIRS? Le PIRS est un programme cyclique d'évaluations pancanadiennes du rendement des élèves en mathématiques, en lecture, en écriture et en sciences, administré par le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) [CMEC] depuis 1993.
- Pourquoi le CMEC a-t-il instauré le PIRS? Le PIRS a été lancé par les provinces et territoires sous l'égide du CMEC pour évaluer le rendement des élèves de 13 et 16 ans en contenu mathématique et résolution de problèmes mathématiques, en lecture, en écriture ainsi qu'en recherche et connaissances des concepts scientifiques. Ces renseignements, combinés aux mécanismes d'évaluation mis en place par chaque instance, donnent un point de référence à chaque ministre de l'Éducation dans l'examen de l'enseignement et de l'apprentissage dans ces matières scolaires et d'autres aspects du système scolaire.
- L'évaluation en écriture se fera-t-elle une seule fois? L'Évaluation en Écriture III est la deuxième d'une série de quatre évaluations qui font partie du troisième cycle du PIRS. Les évaluations sont administrées annuellement en avril et mai, en alternance. L'Évaluation en Écriture III du PIRS a été administrée au printemps 2002. Les évaluations en écriture précédentes ont été administrées en 1994 et 1998. Bien que ces trois évaluations se ressemblent, celle administrée en 2002 se distingue du fait que le thème ainsi que les critères et les procédures de correction étaient plus précis et qu'il y avait un élément supplémentaire. En 2002, les élèves devaient sensibiliser l'opinion publique à un problème. Les critères de correction ont tenu compte de cette attente. Ces changements sont suffisamment importants pour suggérer que toute comparaison du rendement doit tenir compte des changements apportés à la conception. Néanmoins, les analyses propres à chaque instance laissent à penser qu'une forme de comparaison est possible en référence à des différences de pourcentage comparatives du rendement par sexe, par âge et par niveaux entre 1994, 1998 et 2002. Par exemple, si les filles de 16 ans faisaient preuve d'un rendement de 15 p. 100 supérieur à celui des garçons au niveau 3 en 1998, comment ce résultat peut-il être comparé à la différence entre les mêmes groupes au même niveau en 2002?
- Comment peut-on comparer le rendement des élèves à l'échelle du Canada? Les programmes d'études diffèrent d'une région à l'autre du pays. Effectuer des comparaisons de résultats provenant de ces divers programmes est donc une tâche complexe. Il n'en demeure pas moins que les jeunes des provinces et territoires du Canada apprennent tous à acquérir des habiletés semblables en lecture, en écriture, en mathématiques et en sciences. Depuis les toutes premières évaluations du PIRS, des équipes de conception constituées de membres de toutes les instances ont consulté l'ensemble des provinces et territoires pour établir un cadre commun et un ensemble de critères pour chaque matière. Ce cadre et ces critères se veulent représentatifs des connaissances et habiletés communément reconnues comme devant avoir été acquises par les élèves au cours de leurs études primaires et secondaires.

- Le PIRS remplacera-t-il les évaluations effectuées dans chaque instance? Le PIRS est conçu pour compléter les évaluations déjà effectuées dans chaque province et territoire. Il fournit ainsi des données pancanadiennes sur les niveaux de rendement des élèves de 13 et 16 ans dans l'ensemble du pays et sur les progrès qu'ils ont réalisés dans leurs connaissances et leurs habiletés entre ces deux âges.
- Quels sont les partenaires ayant assumé le financement du PIRS? Le financement du PIRS a été assumé par les instances participantes, par l'entremise du CMEC, et par le gouvernement du Canada, par l'entremise de Développement des ressources humaines Canada.
- À qui a-t-on administré le test? Au printemps 2002, des épreuves ont été administrées à un échantillon aléatoire d'environ 13 000 élèves de 13 ans et 11 000 élèves de 16 ans de l'ensemble des provinces et territoires pour évaluer leurs habiletés en écriture. Environ les deux tiers des élèves ont écrit le test en anglais et le tiers l'ont écrit en français.
- En quoi consistait l'évaluation en écriture? L'évaluation en écriture comportait deux séances. La première, d'une durée approximative d'une heure, a permis aux élèves de répondre au thème de l'épreuve d'écriture en réagissant tout d'abord à un texte court pendant 20 minutes. Cette première séance devait être effectuée cinq jours ou moins avant la seconde séance. Les élèves ont ensuite discuté d'une série de textes brefs qui s'articulaient autour du cahier de ressources. Lors de la seconde séance, les élèves ont disposé de deux heures et demie pour effectuer l'épreuve d'écriture qui leur avait été assignée.
- Qu'avons-nous appris de cette évaluation? Les évaluations du PIRS continuent à nous démontrer qu'il est possible au Canada, malgré la diversité des programmes d'études, d'évaluer de façon crédible les connaissances et les habiletés des élèves en écriture dans l'ensemble des instances du pays.
- Comment a-t-on évalué les connaissances et les habiletés en écriture? Pour l'écriture, le rendement était décrit en fonction de cinq niveaux représentant un continuum de connaissances et d'habiletés en écriture acquises par les élèves tout au long de leurs études primaires et secondaires. Les critères utilisés au niveau 1 étaient représentatifs des connaissances et des habiletés généralement acquises au début des études primaires, alors que les critères du niveau 5 étaient représentatifs des connaissances et des habiletés généralement acquises dans les cours plus avancés et les cours de préparation à l'université. En bout de ligne, un niveau de rendement était assigné à chacun des travaux d'élèves en fonction de ces critères. Des exemples de travaux d'élèves et des critères caractéristiques de chaque niveau ont été utilisés pour assurer l'uniformité de la correction des travaux d'élèves.
- Quel genre de renseignements le rapport contient-il? Le PIRS vise à évaluer le rendement des programmes, non celui des élèves. Les évaluations du PIRS mesurent avant tout le rendement scolaire dans une matière particulière qu'il communique ensuite à chaque instance. Ces évaluations ne remplacent pas mais complètent les évaluations individuelles des élèves qui incombent au personnel enseignant, aux conseils et commissions scolaires et aux ministères de l'Éducation. Les rapports sur les résultats sont effectués à l'échelle du Canada et à l'échelle des instances uniquement. Les résultats des écoles ou des districts scolaires aux évaluations du PIRS ne sont pas disponibles. Le rendement individuel des élèves n'est jamais exprimé et il n'est jamais comparé à celui d'autres élèves. Des renseignements obtenus des questionnaires des élèves, du personnel enseignant et des écoles sur l'expérience scolaire et l'attitude à l'égard des diverses matières évaluées sont fournis.
- Quels sont les résultats de cette troisième évaluation en écriture? La même évaluation ayant été administrée aux élèves de 13 et de 16 ans, ceux et celles qui ont conçu le PIRS s'attendaient à ce que la

majorité des élèves de 13 ans atteignent au moins le niveau 2 et à ce que la majorité des élèves de 16 ans atteignent au moins le niveau 3. En général, le rendement est réparti de manière cohérente sur les cinq niveaux. Toutefois, des écarts significatifs de rendement sont observés pour plusieurs niveaux. Bien qu'aucune comparaison directe du rendement entre les évaluations en Écriture I, II et III ne soit faite dans ce rapport public, il est souhaitable de comparer les écarts de pourcentage entre le rendement d'une instance et les résultats pancanadiens pour chaque évaluation. Par exemple, dans les cas où les instances francophones ont un rendement moins élevé que les résultats du Canada francophone ou les instances anglophones ont un rendement inférieur aux résultats du Canada anglophone, la différence de pourcentage est généralement moins importante qu'en 1998. Ceci est particulièrement vrai pour les élèves de 13 ans dans les instances francophones où le français est la langue de la minorité. De la même façon, là où il existe des différences de pourcentage entre les garçons et les filles de 13 ans dans une instance, les écarts de pourcentage sont généralement moins grands qu'en 1998.

- Que fera-t-on des résultats? L'analyse des résultats devrait susciter une réflexion additionnelle dans les provinces et territoires au sujet des attentes concernant le rendement des élèves en écriture. Le rapport sur l'évaluation en écriture du PIRS, combiné aux mécanismes d'évaluation mis en place par chaque province et territoire, donnera un point de référence à chaque ministre de l'Éducation dans l'examen du programme d'études et d'autres aspects du système scolaire.
- Que sont les sessions d'établissement des attentes? Pour chaque évaluation, un groupe pancanadien d'une centaine de spécialistes représentant divers secteurs de la société se réunit pour examiner les critères d'évaluation, les items utilisés pour mesurer le rendement des élèves, quelques-unes des variables contextuelles et les résultats globaux quant au rendement des élèves. Les membres du groupe, dont certains sont des éducatrices et éducateurs et dont d'autres ne font pas partie du milieu de l'éducation, formulent ensuite leurs attentes quant au rendement des élèves en fonction de l'information fournie. Ces sessions sont organisées dans trois régions : l'Ouest canadien (Colombie-Britannique, Alberta, Saskatchewan, Manitoba, Yukon et Territoires du Nord-Ouest); le Canada central (Ontario et Québec); et l'Est du Canada (Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse, Île-du-Prince-Édouard et Terre-Neuve-et-Labrador). Les attentes formulées dans ces diverses régions sont ensuite regroupées dans un seul et même ensemble d'attentes pancanadiennes et publiées dans le rapport public.
- Quel est le coût total de l'Évaluation en Écriture III? Des premiers travaux de planification entrepris en avril 2000 à la parution du rapport en mai 2003, les coûts directs de cette évaluation en écriture sont d'environ 1,5 million de dollars. En divisant ce chiffre par le nombre total d'élèves de 13 et 16 ans au Canada, nous constatons que cette évaluation du PIRS coûte environ 2,25 \$ par élève.